

**Secrétariat communal**

Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal.

SÉANCE DU 03 décembre 2018 - N° 7

Responsable administratif : DAVID Cindy  
Tél: 04/221.80.58  
Email: cindy.david@liege.be

## Le Conseil communal,

**Objet :** Législature 2018-2024  
Conseil communal de la Ville de Liège - Déclaration d'apparement.

Vu l'article L4142-34 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Vu le décret du 7 septembre 2017 modifiant le Code de la démocratie locale et de la décentralisation en ce qui concerne les déclarations d'apparement et de regroupement ;

Vu sa décision de ce jour (délibération n°3) relative à l'installation du Conseil communal ;

ACTE la déclaration d'apparement ou de regroupement des membres du Conseil Communal pour la législature 2018-2024.

Ordre	NOM Prénom	Groupe politique	Apparement
1	DEMEYER Willy	PS	PS
2	YERNA Maggy	PS	PS
3	STASSART Pierre	PS	PS
4	DEFRAIGNE Christine	MR POUR LIÈGE	MR
5	FERNANDEZ FERNANDEZ Julie	PS	PS
6	FORET Gilles	MR POUR LIÈGE	MR
7	CHAMAS Fouad	PS	PS
8	WEGIMONT Corinne	PS	PS
9	LEONARD Roland	PS	PS
10	HUPKENS Jean Pierre	PS	PS
11	MARCOURT Jean-Claude	PS	PS
12	FRAIPONT Elisabeth	MR POUR LIÈGE	MR

<b>Ordre</b>	<b>NOM Prénom</b>	<b>Groupe politique</b>	<b>Appartenance</b>
13	DREZE Benoit	cdH	cdH
14	NIKOLIC Diana	MR POUR LIÈGE	MR
15	DREZE Fabrice	MR POUR LIÈGE	MR
16	KRETTELS Guy	VERT ARDENT	ECOLO
17	BOUGNOUCH Mohammed	PS	PS
18	HEDEBOUW Raoul	PTB	PTB
19	LECRON Sophie	PTB	PTB
20	le BUSSY Quentin	VERT ARDENT	ECOLO
21	SCHLITZ Sarah	VERT ARDENT	ECOLO
22	MANIGLIA Giuseppe	PS	PS
23	NEUPREZ Audrey	MR POUR LIÈGE	MR
24	MARAITE Louis	MR POUR LIÈGE	MR
25	SCHREUER François	VEGA	VEGA
26	FAWAY Michel	PS	PS
27	GILLIS Marc	MR POUR LIÈGE	MR
28	SAAL Caroline	VERT ARDENT	ECOLO
29	OMARI MWAYUMA Marie-Jeanne	PS	PS
30	CLOTUCHE Carine	cdH	cdH
32	SALHI Mehdi	PTB	PTB
31	BENVEGNA Grégory	PS	PS
33	CHANE-ALUNE Eléna	VERT ARDENT	ECOLO
34	BODSON Benjamin	cdH	cdH
35	EL HASNAOUI Sarah	PS	PS
36	MEZIANE Sofiane	PS	PS
37	GOMEZ GARCIA Antonio	PTB	PTB
38	KOCYIGIT Omer	PS	PS
39	WILLEMART Véronique	VERT ARDENT	ECOLO
40	RODEYNS Pascal	MR POUR LIÈGE	MR
41	GOFFART Laura	VERT ARDENT	ECOLO



Ordre	NOM Prénom	Groupe politique	Apparetement
42	EYBEN Pierre	VERT ARDENT	ECOLO
43	TASSET Jean	MR POUR LIÈGE	MR
44	FASSOTTE Céline	PTB	PTB
45	DEFAWES Louise Ferida	PTB	PTB
46	TUNA Léa	PTB	PTB
47	MERCENIER Anne	PTB	PTB
48	POTTIE François	DEFI	DEFI
49	AMBROSIO David	PTB	PTB

Les déclarations d'apparetement ou de regroupement uniques sont publiées sur le site internet de la commune conformément à l'article L1234-2 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

Le Collège communal communique à l'organisme para-local (asbl communale, intercommunale et association de projet), au plus tard le 1er mars de l'année qui suit celle des élections communales ou provinciales, le nom des Conseillers communaux, leur groupe politique et, le cas échéant, les apparetements ou les regroupements, tels qu'ils ressortent des déclarations individuelles actées en séance du conseil communal.


Les déclarations d'apparetement ou de regroupement, une fois actée par le Conseil communal, sont valables pour toute la durée de la législature et ne peuvent, à compter de ce moment, être modifiées.

Cette déclaration unique vaudra pour l'ensemble des mandats dérivés, que ce soit au sein des intercommunales, des asbl communales ou des associations de projets, ou pour tout autre mandat dérivé visé à l'article L5111-1 Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

Conformément à l'article L 1123-1 §1 du Code de la démocratie locale et de décentralisation, l'exclusion ou la démission du groupe politique entraîne de facto la nullité de la déclaration d'apparetement ou de regroupement éventuelle. Le Conseiller concerné peut remettre une nouvelle déclaration d'apparetement ou de regroupement, sans que celle-ci ne puisse influencer la composition des organismes para-locaux concernés.

Copie de la présente décision sera transmise par courriel au SPW Intérieur : [legislationorganique.pouvoirslocaux@spw.wallonie.be](mailto:legislationorganique.pouvoirslocaux@spw.wallonie.be)

PAR LE CONSEIL,

  
Le Directeur général,  
Philippe ROUSSELLE



  
Le Bourgmestre,  
Willy DEMEYER